



Flash info

du 26 novembre 2020

(Diffusion à tous les TSMA)

CAP « AVANCEMENT DE C EN TECHNICIEN » 26 NOVEMBRE 2020 - DÉCLARATION LIMINAIRE FORCE OUVRIÈRE -

Monsieur le président,

Force Ouvrière salue votre présence à cette Commission Administrative Paritaire (CAP), instance menacée mais vitale qui reflète l'image, mais aussi le pouls du corps des TSMA.

Par contre, Force Ouvrière déplore le durcissement du mode de fonctionnement imposé subitement pour cette CAP. La CAP des TSMA a un règlement intérieur et un mode de fonctionnement établis de longue date qui ont toujours permis à ses participants de travailler ensemble à la recherche des meilleures solutions pour les TSMA et les structures qu'ils servent. Le **SNTMA-FO**, premier syndicat des TSMA, a toujours mobilisé tous les moyens disponibles pour apporter à l'Administration de manière constructive les éléments déterminants qu'elle ignorait. Titulaires, suppléants et experts du **SNTMA-FO** forment une équipe. Remettre en cause cette dynamique sans avoir pris le soin de l'observer est un très mauvais signe envoyé à la communauté de travail. Quelles sont vos intentions ?

Nous allons maintenant restreindre cette déclaration liminaire à des questions directement liées au corps des TSMA, pour lesquelles nous attendons des réponses aujourd'hui. Nombre d'entre elles ont déjà été soulevées en vain !

L'APRÈS CAP ET LES LDG

L'année qui se termine a confirmé les craintes que nous exprimions il y a un an encore concernant les effets catastrophiques de la « liquidation » des CAP : opacité du circuit de décision des mobilités, désorganisation, surcroît de travail, « petits arrangements entre amis »... Beaucoup de nos collègues sont perdus, voire déjà désabusés pour certains, révoltés pour les autres. Personne n'est à ce stade en mesure de leur apporter les informations dont ils ont besoin (échéances de promotions, suivi de leurs demandes de mobilité, position administrative...).

Le **SNTMA-FO** refuse de céder au fatalisme et entend pouvoir assumer pleinement sa responsabilité de premier syndicat des TSMA dans l'accompagnement des collègues tout au long de leur carrière.

Nous souhaitons, à ce propos, avoir des réponses concrètes sur les questions relatives aux **LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG)**

CONCERNANT LES MOYENS DONNÉS AUX REPRÉSENTANTS À LA CAP

Élus et experts bénéficiaient, grâce à leurs convocations par l'Administration, de temps et de moyens pour travailler sur les dossiers examinés en CAP. Nous exigeons que des moyens pour le moins équivalents soient mis à leur disposition pour répondre aux mandaterments croissants de nos collègues .

CONCERNANT LES SUPPORTS DE TRAVAIL AU NIVEAU DES AVANCEMENTS

Nous vous demandons, comme cela était fourni auparavant et annoncé lors des négociations LDG, un état du corps des TSMA, actualisé chaque année, ainsi que la liste des agents promouvables.

Cela aidera à la transparence qui semble s'être évanouie.

Concernant le calendrier des principales étapes des mobilités et des avancements :

Nous demandons un calendrier prévisionnel des différentes échéances administratives. En effet, il nous est indispensable que soient précisés les « temps d'évocation » pour nous permettre d'optimiser nos travaux et l'accompagnement de nos collègues.

CONCERNANT LES MOBILITÉS « AU FIL DE L'EAU »

Dans l'état actuel des choses, certains de nos collègues concernés par cette procédure se retrouvent sans aucune information concernant leurs demandes de mobilités, pas même la confirmation de prise en compte. Qu'en est-il de la mise en œuvre de l'application dédiée au suivi des dossiers, dont nous avons appris que les crédits dédiés auraient été affectés à d'autres priorités ?

Qu'en est-il également de la publication des résultats prévue dans la note de service du 16 janvier 2020 ?

Concernant le premier RETEX LDG initialement prévu en novembre, une date est-elle fixée d'ici lundi ?

LE RIFSEEP

CLASSEMENT DANS LES GROUPES RIFSEEP

Des collègues ont contesté leur classement RIFSEEP comme cela est prévu par la note de service (par exemple TSMA reconnu spécialiste par la COSE ou encore coordonnateur PSPC). Les réponses se font attendre ou sont négatives sans appel, alors qu'elles nous paraissent tout à fait justifiées pour un changement de groupe.

Il nous a été annoncé que les IGAPS référents de notre corps seraient les arbitres de ces décisions et nous vous demandons de veiller à la bonne application de la note de service.

BASCULE AU RIFSEEP : DE NOMBREUX COLLÈGUES SONT VICTIMES D'ERREURS

FO agriculture a signalé au bureau de gestion de nombreux dossiers d'agents ayant perçu des traitements anormalement faibles ou élevés. Les agents restent souvent sans explication ou solution satisfaisante face aux erreurs dont ils sont victimes.

Pouvez-vous nous confirmer aujourd'hui que toutes les anomalies ont été rattrapées pour une régularisation complète sur les payes de novembre ?

PRISE EN COMPTE DE LA SITUATION « À JOUR » DE L'AGENT AU MOMENT DE LA BASCULE

Lors du dernier groupe de travail RIFSEEP, l'administration nous avait indiqué que l'échelon pris en compte dans le calcul de l'IFSE serait celui acquis au moment des travaux de bascule (ou tout au moins celui du mois précédent). Or, nous constatons que les changements d'échelons du premier semestre n'apparaissent toujours pas sur les fiches de paie d'octobre, et n'ont donc pas été pris en compte pour le complément IFSE. Cette promesse doit être tenue.

VERSEMENT DU CIA 2020

Une communication faite à l'ANSES, qui indique suivre une décision du ministère, laisse croire que le montant du CIA 2020 correspondrait à 70 % du montant du CIA affiché sur les barèmes. Nous

tenons à rappeler que lors des groupes de travail RIFSEEP, le montant CIA prévu était fixé à 100 %. Le fait qu'il n'y ait pas eu de campagne de modulation cette année, comme en 2019, ne peut pas expliquer le non versement à 100 % de ce complément. Nous ne cautionnerons pas une pénalisation de 30 % du CIA des TSMA !

Nous vous demandons de nous rassurer sur ce point et de veiller à ce que cet accord soit tenu.

COMPLÉMENT INDEMNITAIRE EXCEPTIONNEL DE FIN D'ANNÉE

Pouvez-vous nous confirmer la reconduction du complément indemnitaire exceptionnel de fin d'année pour tous les TSMA et son montant ?

Nous vous demandons de veiller à ce qu'il en soit de même pour les TSMA en PNA dans d'autres ministères ou dans les établissements ! Nous vous rappelons qu'il avait été promis à nos collègues basculés d'autorité au MTE (BOP 217) que ce n'était qu'un jeu d'écriture sans conséquence sur leur rémunération.

Ceci concernera-t-il également les TSMA stagiaires ?

RIFSEEP DES AGENTS MAA EN POSTE AU MTE

Alors que nous sommes fin novembre, la note de service pour l'application du RIFSEEP aux agents en PNA au MTE (BOP 217) n'est pas encore publiée. Le projet qui nous a été présenté complexifie l'exercice par rapport à ce qui est pratiqué par le MAA. Les intitulés de poste, le nombre de groupes de fonctions et les barèmes sont différents, et de plus, des conditions de gestion spécifiques en cas de mobilité ou de promotion sont mises en œuvre, contrairement au MAA pour les TSMA.

Le **SNTMA-FO** entend dénoncer avec vigueur la politique mise en place par le MTE, qui s'éloigne manifestement des conditions instaurées au MAA pour les TSMA.

En effet, celle-ci aura comme conséquences négatives :

- d'abord de compliquer la gestion du RIFSEEP pour les services RH, tant en centrale que dans les services déconcentrés ;
- ensuite de risquer une gestion inéquitable des carrières entre tous nos collègues en poste sur le BOP 217, et les autres sur des postes du MAA.

Pourriez-vous également nous faire un point de la situation au niveau des différents opérateurs dépendant du MAA, à savoir l'ANSES, l'INAO, l'ASP, l'ODEADOM et France Agrimer, pour lesquels l'information se fait rare ?

ALIGNEMENT DES PRIMES DES SERVICES DÉCONCENTRÉS D'ÎLE-DE-FRANCE SUR CELLES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

Après de nombreuses années de revendication de **FO Agriculture**, nous apprécions que le MAA, dans l'intérêt de ses services et de ses agents, ait accédé à cette demande.

Néanmoins, les TSMA précédemment bénéficiaires de la prime de responsabilité dans les services déconcentrés d'Île-de-France ne bénéficieront pas de cette revalorisation, qui est absorbée par leur complément IFSE.

LES ANOMALIES DE GESTIONS, RETARDS, ÉCARTS DE TRAITEMENT ET RATTRAPAGES

Nous allons maintenant aborder un sujet récurrent de CAP en CAP. Il suffit pour s'en assurer de se référer aux procès verbaux dont nous vous demandons d'ailleurs une nouvelle fois la production.

Ces derniers mois, les traitements versés aux TSMA ont à notre connaissance varié entre 0 et 17 000€ ! Ces erreurs et rattrapages divers sont lourds de conséquences pour les intéressés. Outre une correction rapide, cela nécessite également une information précise et préalable à la régularisation, voire un accompagnement adapté pour les cas les plus problématiques.

Il n'est pas ici question de critiquer ou d'augmenter la pression sur nos collègues du bureau de gestion, dont nous soulevons souvent les difficultés, accentuées par la crise Covid. La pression exagérée occasionne les erreurs qui génèrent du travail supplémentaire... Il faut enrayer cette spirale infernale. Nous craignons qu'elle soit encore aggravée par la fracture grandissante entre les ressources humaines de proximité et l'administration centrale, avec la naissance dans la douleur des secrétariats généraux communs (SGC) et autres restructurations qui dépassent de très loin le champ des DDI. Nous sommes de plus en plus sollicités pour pallier ces défaillances, vos services peuvent en témoigner.

Que prévoit le MAA pour y remédier et préserver le lien avec les services pour «gérer» efficacement les TSMA ?

Par ailleurs, pour nos collègues de plus en plus invités à renseigner ou contrôler eux même leur situation et les informations les concernant, pouvez vous nous fournir la procédure leur permettant d'accéder à leurs informations personnelles via RenoRh ou par tout autre moyen ?

INFOMA ET AFFECTATION DES STAGIAIRES

Nous tenons à saluer ici le travail exceptionnel réalisé par l'INFOMA au gré des différentes commandes comme le renforcement de la formation initiale ou le BREXIT et maintenant la crise Covid. Nous tenons cependant à appeler votre attention sur deux points de vigilance importants :

DEVENIR DE L'INFOMA

Nous avons appris la semaine dernière la remise officielle du rapport concernant ce dossier. Nous nous interrogeons toujours fortement sur la nécessité et l'opportunité de restructurer un établissement aussi réactif et pertinent, surtout avec les efforts d'adaptation permanente qui lui sont demandés. Nous demandons à être associés à la réflexion avant toute décision quelle qu'elle soit.

RECRUTEMENT, TITULARISATION ET AFFECTATION DES STAGIAIRES

Tout d'abord, nous saluons les efforts qui ont été réalisés en la matière pour entendre les contraintes les plus fortes de collègues déjà implantés dans des structures, mais nous déplorons encore de trop nombreux échecs ou démissions de stagiaires. Nous sommes bien conscients que des événements tels que le Covid ou le Brexit complexifient sérieusement la situation, mais nous pensons que des mesures peuvent et doivent encore être engagées pour améliorer la situation et éviter ces décisions regrettables.

Ensuite, nous sommes étonnés d'un tel nombre de propositions de prolongations de stage et de leurs durées, qui vont induire autant de discussions.

Pour conclure nous souhaitons vous témoigner ici le professionnalisme, l'expertise et le sens du devoir qui animent les TSMA. Ce sont les agents de première ligne sur le terrain. Ils servent et s'engagent le plus souvent sans réserve, cela les expose directement à de multiples dangers et, au-delà de la reconnaissance, il est de votre responsabilité d'assurer leur sécurité quelle que soit leur affectation.

- Sécurité professionnelle grâce à leurs qualifications, à leur statut, mais aussi à la pertinence des affectations et des missions qui leur sont confiées.
- Sécurité physique face à la pénibilité et aux dangers auxquels ils sont exposés, encore plus sévèrement en ces temps de crises multiples et variées.
- Sécurité juridique face à la difficulté de concilier ordres de services et complexité du terrain, en particulier lorsque des donneurs d'ordres ne répondent pas à leurs alertes ou difficultés. Nous renouvelons ici notre demande de mobiliser les services juridiques pour donner à ces alertes un statut qui engage leurs émetteurs et surtout leurs destinataires.

Enfin nous espérons sincèrement que, dans l'intérêt de toutes et tous, cette CAP se déroulera dans de meilleures conditions qu'elle n'a été organisée.

Merci de votre attention

Pour les élu·e·s Force Ouvrière,
Stéphane TOUZET

Les résultats vous seront communiqués à l'issue de la CAP
sur notre site Internet :

« Résultats de la CAP « Avancement de C en technicien » du 26 novembre 2020 »

Vous souhaitez nous rejoindre ?

Allez sur <http://sntmafo.com/>